

Les sciences participatives comme aide pour les gestionnaires d'espaces verts

Constitutrices : Laura Albaric, Odile Le Faou (Département de la Seine-Saint-Denis, Observatoire départemental de la biodiversité urbaine).

● Florilèges - prairies urbaine : un protocole pour les gestionnaires d'espaces verts

De nombreux protocoles de suivi standardisés de la biodiversité existent, mais encore peu sont adaptés aux gestionnaires d'espaces verts qui souhaitent **connaître l'effet de leurs pratiques sur la qualité écologique des espaces urbains dont ils ont la charge**. Or, depuis la mise en place de la gestion différenciée dans les parcs et espaces verts, les gazons ont progressivement été remplacés par des prairies et la mutation de ces espaces a suscité de nombreux questionnements, à la fois sur la gestion de ces milieux, leur évaluation, leur finalité esthétique ou encore écologique, mais aussi leur dynamique et évolution (rapidité du développement des végétaux, pousse d'arbustes...).

Pour répondre aux questionnements des gestionnaires, les scientifiques ont proposé un suivi standardisé de la flore de ces milieux – Florilèges prairies urbaines – lancé en 2015 dans le cadre d'un observatoire de la flore urbaine à destination des professionnels et gestionnaires des espaces verts. Il concerne les prairies urbaines de la moitié Nord de la France et a pour objectif de recueillir des données sur ces écosystèmes pendant une longue période et sur une large surface géographique. Les gestionnaires sont ainsi invités à contribuer à un effort collectif de récolte de données en vue d'évaluer la qualité écologique des prairies, en relation avec les modes de gestion associés, et ainsi de fournir un **outil d'aide au choix des pratiques à favoriser sur le terrain : quand faucher ? quels outils ou méthodes favoriser ? etc.**

● Origine du programme

Le programme Florilèges, initié en 2012 par Plante & Cité en collaboration avec Tela Botanica, Natureparif et le Muséum national d'Histoire naturelle, **accompagne la gestion des espaces de nature en ville**. Il s'articule autour de deux volets.



Un premier volet « **rues** » propose depuis 2012 aux équipes techniques des outils pour observer l'évolution de la flore urbaine des rues et des pratiques de gestion, en se basant sur le protocole « Sauvages de ma rue » (Tela Botanica et MNHN). Cette approche répond à une demande d'accompagnement des collectivités dans leur passage au « zéro phyto ». Aujourd'hui c'est Tela Botanica qui centralise les données d'inventaire et qui met à disposition les outils de valorisation associés.

Le second volet « **prairies urbaines** » a été conçu en 2014. Fruit d'un partenariat regroupant le Département de la Seine-Saint-Denis, Natureparif, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Plante & Cité et l'équipe Vigie-Nature du Muséum national d'Histoire naturelle, le dispositif est né de la convergence des demandes des gestionnaires et des connaissances de l'écologie scientifique. Il s'agit donc d'une démarche de création ascendante, dite « bottom-up », provenant d'une demande « de terrain ».

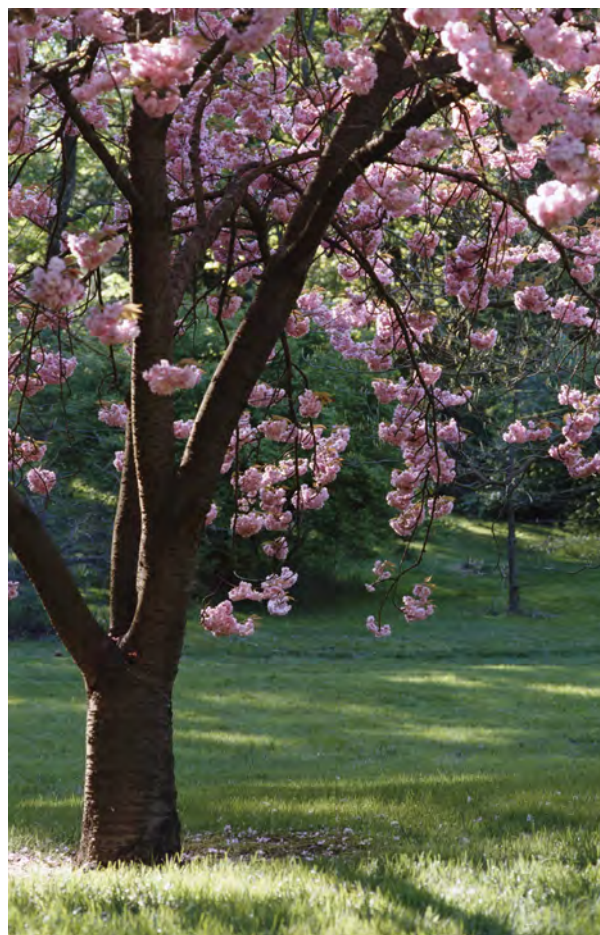


Après une phase pilote d'un an ayant permis de construire le protocole et d'en tester le fonctionnement et les outils, le volet « prairies » a été lancé officiellement en 2015. Deux ans plus tard, de nombreux gestionnaires sont impliqués dans ce programme : **155 participants répartis dans 27 structures ont suivi 157 sites au total**. Plus de 60 participants étaient présents à la restitution du bilan Florilèges qui s'est tenu au Jardin des Plantes, en décembre 2016.

● Comment mettre en œuvre Florilèges – prairies urbaines à l'échelle d'une collectivité et pour quel bénéfice ?

Pour mettre en place Florilèges – prairies urbaines, il est nécessaire de **gérer des espaces verts ouverts de type prairies d'au moins 130m²**. La mise en place du protocole et le suivi des espèces est ensuite assuré par les gestionnaires, seul ou à plusieurs, une fois par an. Le protocole consiste à inventorier les plantes de prairies sur une surface de 10 m², au même endroit chaque année, et avec l'aide des guides mis à disposition. La saisie en ligne des relevés permet ensuite aux scientifiques d'établir un diagnostic de l'écosystème et des préconisations de gestion pour maximiser la biodiversité des prairies suivies.

Les référents du programme accompagnent les collectivités et les agents désireux de mettre en place le protocole sur leurs espaces verts, au travers de campagnes de formation qui se déroulent chaque année.



Florilèges permet de disposer de connaissances sur les espaces gérés sans moyens financiers élevés. Le programme peut également être rattaché à d'autres réseaux de connaissance sur les espèces – comme sur les orchidées par exemple – et permet de gagner en crédibilité auprès des élus et des services. En effet, les données recueillies constituent des indications importantes pour l'élaboration des plans de gestion des parcs et valorisent également le savoir et la motivation des équipes. Enfin, le dispositif permet des gains économiques en encourageant des pratiques peu coûteuses et écologiques, comme la fauche tardive annuelle ou encore l'écopastoralisme.

Pour initier la mise en œuvre du protocole, on peut faire appel aux volontaires intéressés lors de journées d'accueil de nouveaux agents, ou bien pendant diverses formations. **Il n'est pas nécessaire de posséder un haut niveau en botanique**, car les espèces du protocole ont été choisies sur des critères de reconnaissance simples (couleur des fleurs, forme des feuilles). Le protocole peut également être intégré aux programmes d'actions et fiches de postes des agents qui entretiennent et réalisent le suivi des espaces verts.



D'autre part, il est **indispensable d'informer largement à la mise en œuvre du protocole dans la collectivité.**

Cette communication ne doit pas se limiter aux seuls agents concernés, mais s'étendre non seulement à toutes les équipes – par exemple par le biais de la lettre d'information des agents ou via l'intranet de la collectivité – mais aussi aux citoyens. Des panneaux peuvent aussi être installés à proximité des prairies concernées et expliquer le mode de gestion et le suivi mis en œuvre. Une plaquette d'information peut

également être élaborée et distribuée en interne, mais aussi aux usagers, que ce soit en mairie ou lors des grands événements de la ville consacrés à la thématique « développement durable » ou « nature ». Pendant ces manifestations, enfin, des ateliers de sensibilisation animés par les agents qui effectuent Florilèges et/ou par des associations naturalistes peuvent être proposés.

● **Ce qu'on peut retenir :**

Le protocole Florilèges – prairies urbaines est issu d'une démarche originale et a été construit à partir de questionnements d'acteurs de terrain. Sa mise en œuvre – permettant la définition d'usages et de modes de gestion appropriés au site suivi – **peut participer à la réduction des coûts d'entretien**, en justifiant une fréquence de fauche plus faible ou un entretien moins suivi.

Lorsqu'une collectivité met en place le programme, elle **valorise le patrimoine prairial**, écosystème menacé et fragile en ville, et contribue à replacer la qualité de cet écosystème dans un contexte régional, voire national.



Ressources :

- **Portail Florilèges** : <http://www.florileges.info> (interface de consultation et de saisie). Accès à l'ensemble des outils d'aide à la réalisation du protocole et au calendrier des formations annuelles.
- **Site web Sauvages de ma rue** : <http://sauvagesdemarue.mnhn.fr/participer/comment-participer-0>
- **Un article** : ROCHE Honorine, MURATET Audrey (2017). « Des prairies passées à la loupe des sciences participatives », Biodiversitaire, 7, Département de la Seine-Saint-Denis, p. 76-81.
- **Référents du programme Florilèges – prairies urbaines :**
 - Coordination scientifique : Fiona Lehane (flehane@mnhn.fr), CBNBP et Anne-Laure Gourmand (gourmand@mnhn.fr), MNHN
 - Coordination nationale : Marianne Hédont (marianne.hedont@plante-et-cite.fr), Plante & Cité
 - Coordination régionale Île-de-France : Audrey Muratet (audrey.muratet@natureparif.fr), Natureparif
 - Coordination départementale Seine-Saint-Denis : Laura Albaric (lalbaric@seinesaintdenis.fr) , Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis